Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_38_02-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Élodie BONENFANT THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Alain PRIGENT :
Excusés : Ismehen KHELIF (procuration à Franck HARDY), Yvon DANTEC (procuration à Charlotte LE GUIRRIEC), Antoine FOURNEL (procuration à Nathalie PERRIN), et Cécile GARNIER (procuration à Marie-Laure CURMI)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 23 - votants : 27.

2026 - 38 - JUIN - 02 - FINANCES
TARIFS MUNICIPAUX PÔLE ÉDUCATION ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

PJ : proposition de tarifs 2026/2027

Madame Françoise PARRIAUX, 5ème Adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité donne lecture du rapport suivant :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU la délibération n° 2025-031 du 26 mai 2025 fixant les tarifs municipaux applicables à compter de l'année scolaire 2025-2026 ;

VU l'avis favorable de la commission enfance, jeunesse et parentalité en date des 11 mai et 15 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 22 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT l'évolution de l'inflation (source INSEE) depuis la rentrée scolaire 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des charges supportées par la commune pour l'organisation des services du pôle éducation ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_38_02-DE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine relatives à l'application d'une tarification modulée selon le quotient familial, y compris pour les familles résidant hors commune ;

CONSIDÉRANT que la commune veille à ne pas impacter tous les tarifs à hauteur du surcoût qu'elle subit ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'étendre le bénéfice de la tarification sociale de la restauration scolaire à la tranche de quotient familial comprise entre 501 € et 750 € ;

CONSIDÉRANT la révision des tranches appliquées pour le périscolaire du matin et du soir au prorata du temps d'encadrement des enfants

CONSIDÉRANT que ce principe prévaut tant pour les jours d'école que pour l'ALSH,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de réviser les tarifs des services relevant du pôle Éducation à compter du 1er septembre 2026, par application d'une revalorisation de 0,9 %, à l'exception du tarif social du repas fixé à 1 €, et de créer quatre tranches de quotients familiaux pour les usagers hors commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des tarifs des services du pôle Éducation applicables à compter du 1er septembre 2026, conformément aux grilles tarifaires annexées à la présente délibération,
- **APPROUVE** la création de quatre tranches de quotient familial applicables aux usagers hors commune conformément aux demandes de la Caisse d'Allocations Familles d'Ille-et-Vilaine,
- **APPROUVE** l'extension de la tarification sociale du temps méridien à la tranche de quotient familial comprise entre 501 € et 750 €, avec un tarif fixé à 1 €, ce tant que l'aide de l'état restera effective,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CORPS NUDS 35150

Alain PRIGENT

Le Maire,

MAIRIE DE CORPS NUDS 35150

Laurent LISEMBART